



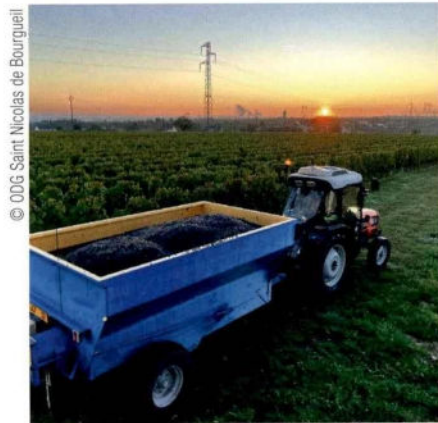
TOURAINES

SAINT-NICOLAS-DE-BOURGUEIL

“Une bonne récolte pour nos marchés dynamiques”

L'ODG de Saint-Nicolas a tenu son assemblée générale le 28 mars. À l'ordre du jour, la récolte 2023, les projets de communication, et de modifications du cahier des charges.

Volumes. La récolte 2023 de l'AOC Saint-Nicolas représente 58 117 hl, 57 316 hl en rouge et 801 hl en rosé. Un volume dans la moyenne quinquennale, en petite hausse de 4 % sur 2022, mais inférieur à 2020 (65 190 hl) et 2018 (près de 70 000 hl). “Le rendement moyen est bon, 54 hl/ha. La récolte est suffisante pour assurer nos marchés qui sont dynamiques. Nos vins sont plébiscités pour leur fraîcheur et leur qualité, ils correspondent aux envies des consommateurs”, déclare Stéphanie Morin, présidente de l'ODG de Saint-Nicolas.



© ODG Saint Nicolas de Bourgueil

Sur 2022-2023, les sorties de chais de l'appellation avaient représenté en rouge 58 750 hl. Sur le marché au négoce, le cours moyen du Saint-Nicolas rouge en vrac était à près de 265 €/hl en cumul de campagne à fin février. “Les prix sont à la hausse, même s'il faut préciser que ce cours moyen résulte en partie

de transactions en bio. En conventionnel, le cours est cependant plus élevé qu'il y a un an”, constate Stéphanie Morin.

Communication. Début 2023, l'ODG a organisé un séminaire avec l'agence AOC Conseils, et des groupes de travail de vigneronnes ont été créés pour définir une nouvelle stratégie de communication. “Deux axes ont été dégagés, le terroir (l'ODG a fait réaliser une étude terroir NDLR) et la montée en gamme”, annonce Stéphanie Morin. “Nos travaux sont en cours”. Cette année, l'ODG va organiser une soirée grand public le 1^{er} juin, dédiée à “une explo-

ration immersive des vins de l'AOC”, avec accords mets-vins, jeux et échanges avec des vignerons ; et le 7 décembre, “La balade de Saint-Nicolas”, avec un parcours ludique de dégustations dans des domaines. L'ODG participera aussi à Échappées en Loire (ex-Vignes vins randos).

Cahier des charges. L'ODG souhaite le modifier sur trois points, sans donner de détails pour le moment : le ban des vendanges, qui serait supprimé ; la largeur de la bande enherbée en inter-rang non travaillée et non désherbée, qui serait précisée ; et la densité de plantation. “Notre dossier a été envoyé à l'Inao en début d'année”, indique Stéphanie Morin. “Nous espérons une réponse avant l'été”.

I.P.